

**UNIQUE !**  
**DES ÉCOLOGES**  
**À 1 HEURE DE CANNES ?**

Rendez-vous sur [www.haut-thorenc.com](http://www.haut-thorenc.com)  
ou : 04 93 60 00 78

 **RÉSERVE DES MONTS DAZUR**  
TERRITOIRE SAUVAGE DES ALPES-MARITIMES

**On vous le dit**



**Nice-Matin en vente aux caisses d'Auchan**  
Depuis la fermeture du point presse de la galerie marchande d'Auchan, votre quotidien Nice-Matin, édition de Grasse, est pour autant toujours en vente, chaque jour. Petite astuce pour ne pas le manquer, les présentoirs se trouvent entre les caisses 7 et 8, 11 et 12, 19 et 20, 23 et 24. (Photo X. D)

**Princesse Pauline : une aire nouvelle de jeux pour bientôt**  
Vandalisée en début d'année, l'aire de jeux qui jouxte les jardins de la princesse Pauline, va enfin être renouée. Les travaux de démontage des structures commenceront le 24 octobre, l'installation de nouveaux jeux, le 4 novembre. Et une aire nouvelle ouvrira mi-novembre. Les assurances ne prenant en charge que 50 % des travaux, la Ville doit déboursier 23 000 euros pour ce chantier.

## Le chiffre 72

C'est le nombre d'ipad qui seront distribués dans les écoles primaires grassoises dans le cadre du plan multimédia école 2012-2014. Le déploiement des tablettes numériques et la démonstration des logiciels seront présentés demain à 10h30 à l'école Pra d'Estang par Jean-Pierre Leleux, sénateur-maire, l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de mission départementale TICE et Rémi Krisanaz, adjoint à la vie scolaire et périscolaire de la ville.

# « La solution pour les déchets, c'est plus de tri »

**Interview** Jean-Raymond Vinciguerra estime que le traitement des déchets de la future agglo du Pays de Grasse doit être exemplaire au niveau départemental

À compter de janvier, en même temps que naîtront les nouvelles communautés d'agglomération du pays de Grasse (CAPG) et de Lérins, le traitement des déchets des communes jusqu'à présent adhérentes au SIVADES changera de main. C'est officiel pour Cannes depuis quinze jours et pour la CAPG depuis une semaine (*lire notre édition du 27 septembre*). Pour autant, de nombreuses questions demeurent.

Ce que l'on sait, c'est que les communes du SIVADES intègrent le Syndicat mixte d'élimination des déchets (SMED), au Broc. Un pas en avant vers une gestion départementale des ordures. Mais après ? Quid des infrastructures nécessaires à l'indépendance des Alpes-Maritimes, notamment vis-à-vis des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes qui écopent d'une partie de nos ordures ? Jean-Raymond Vinciguerra, conseiller général de Grasse sud et qui fut l'un des coprésidents de la commission d'élaboration du plan départemental des déchets, aurait bien des réponses.

**L'adhésion des communes du SIVADES au SMED est-elle une bonne chose pour elles ?**

Le territoire du Sivadés a l'avantage de posséder déjà huit déchetteries et des circuits qui fonctionnent. Il a aussi le centre de tri des emballages de La Bocca, qui suffit au Sivadés, même

mieux puisqu'il accueille une bonne partie des poubelles jaunes de la Casa. C'est donc un très bon point de départ, à partir duquel il faut être exemplaire. Si l'on réussit le traitement des déchets sur ce territoire, notamment celui de la future communauté d'agglomération du pays de Grasse (CAPG), le fonctionnement pourra devenir exemplaire pour tout le 06.

**Quelles solutions préconisez-vous ?**

Les déchets sont une masse hétérogène. On ne peut pas les traiter de la même manière. Tout incinérer revient à produire des mâchets, et tout mettre en décharge coûte une fortune pendant des années une fois que les centres de stockages sont pleins. La solution, c'est trier davantage et valoriser. Poursuivre la collecte des ordures en mélangeant les fermentescibles et les non fermentescibles est une aberration.

**Concrètement, ce sont des poubelles en plus ?**

Oui, une poubelle pour les fermentescibles qui partiraient directement dans un centre de valorisation des déchets organiques (CVO). L'avantage c'est d'une part l'immédiateté. Plus besoin de passer par



(Photo Xavier Depoilly)

des camions compresseurs (qui ont un coût). Ces déchets seraient prêts à être traités au CVO, et ce CVO d'autre part serait optimisé. Mais il ne faut pas rêver, il faudra aussi une filière parallèle pour retirer les non fermentescibles et diriger les recyclables vers le recyclage et les non

recyclables vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

**Cela signifie quels équipements ?**

Deux ou trois centres de compostage de proximité et une unité de stockage des déchets secs. Sachant qu'on a déjà le centre du Broc et le centre de stockage des déchets inertes non dangereux de

« Il faut séparer les déchets fermentescibles

## La guerre des chiffres

À l'occasion de la présentation de la piste SMED en conseil des maires de la CAPG, nous avons recueilli la réaction du président du syndicat, Robert Velay (*notre édition du 14 septembre 2013*). Il annonçait alors que le site du Broc pourrait traiter 90 000 tonnes. Chiffre sur lequel le SMED est

revenu depuis (*édition de Cannes le 20 septembre et de Grasse le 27 septembre*) pour assurer que le CVO ne dépassera pas ses capacités de 48 000 tonnes par an. Pourtant, dans le même temps, Eric Ciotti, alors en compagnie des maires de la future agglomération des pays de Lérins pour célé-

brer l'adhésion au SMED, annonçait que le site du Broc passerait à 70 000 tonnes, voire plus quand Cannes et la CAPG l'intégreront (*édition de Cannes du 27 septembre*). De quoi en perdre son latin, sauf pour Jean-Raymond Vinciguerra, philosophe. « On est dans une phase délicate, préélectorale.

Je ne veux pas dire qu'il y a un mensonge, mais on force un peu la vérité. Le SMED peut traiter 48 000 tonnes d'ordures ménagères, pas plus. Parallèlement, il traite environ 20 000 tonnes d'emballages. Donc les deux combinés, on atteint les 70 000 tonnes, mais c'est jouer avec les chiffres. »

## Une réunion lundi

À l'occasion de l'adhésion officielle au SMED des communes ex-SIVADES, une réunion est organisée lundi au conseil général avec le préfet, le président du conseil général et tous les maires des communes concernées.

Propos recueillis par **CAROLINE ANSART** [cansart@nicematin.fr](mailto:cansart@nicematin.fr)